

L'offre de certifications

en français langue étrangère

des ministères français
de l'Éducation nationale et de
l'Enseignement supérieur



DILF

Diplôme initial de langue française

Public : grands débutants et nouveaux arrivants en France (âgés de 16 ans au moins à la date de la première épreuve) disposant d'un niveau minimal de compétence en français.

Niveau évalué : A1.1
C'est la première étape à franchir avant d'atteindre le niveau A1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Compétences évaluées : compréhension et production écrites et orales.

Diplôme national, le DILF rend officielle une connaissance minimale de la langue et permet d'inscrire les grands débutants en français langue étrangère dans une dynamique positive et valorisante.

Il s'appuie sur le *Référentiel pour les premiers acquis en français*, élaboré par un groupe d'experts constitué par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

DILF (1 h 15)	
Compréhension orale	Production interaction orale
Compréhension écrite	Production écrite

Le CIEP conçoit les épreuves du DILF et assure la gestion pédagogique et administrative de ce diplôme. Plusieurs sessions sont organisées dans l'année par les centres d'examens selon un calendrier fixé par la Commission nationale du DILF. Les sujets sont élaborés par la Commission nationale et adressés aux centres 4 semaines avant le début des sessions. Pour former et habiliter les examinateurs correcteurs du DILF, une formation en ligne a été conçue par le CIEP. Conditionnée par une inscription, elle est validée par une évaluation en temps réel conduisant à l'habilitation.

Informations complémentaires : www.ciep.fr/dilf/
Contact : dilf@ciep.fr

DEL F

Diplôme d'études en langue française

Public : adolescents et adultes en situation scolaire ou professionnelle – tous publics (de nationalité étrangère, ou française sur dérogation).

Niveaux évalués : A1 à B2

Le DELF B2 dispense de tout test linguistique d'entrée à l'université française et favorise l'accès à des professions qualifiées dans de nombreux pays.

Compétences évaluées : compréhension et expression écrites et orales.

Le DELF couvre 4 des 6 niveaux de compétence en langue constituant le *Cadre européen commun de référence pour les langues* :

DEL F	CECRL	Utilisateur	
2 h 30	DEL F B2	B2	indépendant
1 h 45	DEL F B1	B1	
1 h 40	DEL F A2	A2	élémentaire
1 h 20	DEL F A1	A1	

Plus de 1 000 centres d'examens offrent plusieurs sessions annuelles, en France (sous le contrôle des rectorats) et dans la plupart des autres pays (sous l'égide de l'ambassade de France). Il est possible de se présenter directement au niveau de son choix.

L'examen se compose d'une partie écrite et d'un entretien oral. Le candidat est reçu si le total des notes obtenues dans les 4 compétences évaluées est au moins de 50 points sur 100. De nombreuses formules de préparation existent. Diplôme national, le DELF est valable sans limitation de durée. La conception des épreuves est centralisée au CIEP et bénéficie d'une expertise scientifique.

Informations complémentaires : www.ciep.fr/delfdalf/
Contact : delfdalf@ciep.fr

DEL F junior DEL F scolaire

Diplôme d'études en langue française

Public : adolescents dans l'enseignement secondaire (de nationalité étrangère, ou française sur dérogation).

Niveaux évalués : A1 à B2

Compétences évaluées : compréhension et expression écrites et orales.

Les épreuves proposent des sujets d'écrit et d'oral adaptés à l'âge et aux centres d'intérêt des candidats mais conduisent à la délivrance de diplômes strictement identiques au DELF.

Le DELF junior et le DELF scolaire correspondent aux 4 premiers niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* :

DEL F junior / scolaire	CECRL	Utilisateur	
2 h 30	DEL F B2	B2	indépendant
1 h 45	DEL F B1	B1	
1 h 40	DEL F A2	A2	élémentaire
1 h 20	DEL F A1	A1	

À l'étranger, le DELF junior est proposé à des adolescents qui souhaitent valider leurs compétences en langue française par un diplôme internationalement reconnu. Ils peuvent s'inscrire comme candidat libre dans tout centre d'examens agréé par le CIEP. Le DELF scolaire s'inscrit dans le cadre d'une convention passée entre les autorités éducatives du pays et l'ambassade de France. Il est intégré dans le cursus scolaire. Les sessions sont organisées au sein des établissements scolaires publics ou privés. En France, le DELF est également proposé aux élèves étrangers nouvellement arrivés.

Informations complémentaires : www.ciep.fr/delfdalf/
Contact : delfdalf@ciep.fr

DAL F

Diplôme approfondi de langue française

Public : adultes en situation universitaire ou professionnelle – tous publics (de nationalité étrangère, ou française sur dérogation).

Le DALF dispense de tout test linguistique d'accès à l'enseignement supérieur français.

Niveaux évalués : C1 et C2

Compétences évaluées : compréhension et expression écrites et orales.

Le DALF valide les niveaux supérieurs de compétences définis par le *Cadre européen commun de référence pour les langues* :

DAL F	CECRL	Utilisateur	
3 h 30	DAL F C2	C2	expérimenté
4 h 00	DAL F C1	C1	

Plus de 1 000 centres d'examens offrent plusieurs sessions annuelles, en France (sous le contrôle des rectorats) et dans la plupart des autres pays (sous l'égide de l'ambassade de France). Il est possible de se présenter directement au niveau de son choix. L'examen se compose d'une partie écrite et d'un entretien oral. Le candidat est reçu si le total des notes obtenues dans les 4 compétences évaluées est au moins de 50 points sur 100. Diplôme national, le DALF est valable sans limitation de durée. La conception des épreuves est centralisée au CIEP et bénéficie d'une expertise scientifique.

Informations complémentaires : www.ciep.fr/delfdalf/
Contact : delfdalf@ciep.fr

TCF

Test de connaissance du français

Public : grands adolescents et adultes pour des raisons personnelles, professionnelles ou d'études.

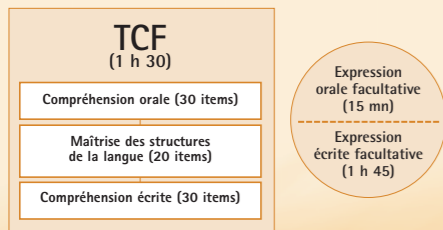
Test de niveau linguistique en français, il se décline en plusieurs versions pour des publics spécifiques.

Conçu pour accompagner la demande croissante de mobilité, il intéresse particulièrement les publics étudiants, les entreprises et les organisations internationales.

Niveaux évalués : A1 à C2

Compétences évaluées : compréhension orale et écrite, maîtrise des structures de la langue. Le TCF comporte également des épreuves facultatives d'expression orale et écrite.

Le TCF situe les candidats sur l'un des 6 niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.



Standardisé et calibré, il offre la garantie d'une méthodologie rigoureuse validée par un Conseil scientifique constitué des meilleurs spécialistes français et européens. Les scores obtenus au TCF donnent lieu à la délivrance d'une attestation valable 2 ans. Il existe plus de 600 centres de passation agréés répartis dans 130 pays. La correction des épreuves est centralisée au CIEP qui assure la gestion pédagogique et administrative du test.



Informations complémentaires : www.ciep.fr/tcf/
Contact : tcf@ciep.fr

TCF

pour la demande d'admission
préalable (DAP)

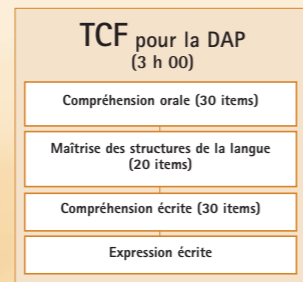
Public : étudiants qui souhaitent déposer une demande d'admission préalable (DAP) dans un établissement d'enseignement supérieur français, en licence 1, licence 2 ou dans une école d'architecture.

Le TCF pour la DAP est le test officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de la Culture et de la communication. Il est obligatoire.

Les titulaires du DELF B2 ou du DALF peuvent faire valoir ces diplômes à la place du TCF pour la DAP. Les étudiants ressortissants de l'Espace économique européen sont dispensés du TCF pour la DAP mais sont invités à se présenter aux épreuves du TCF.

Niveaux évalués : A1 à C2
Les universités et les écoles d'architecture fixent elles-mêmes le niveau de compétence en français à partir duquel les dossiers de candidature des étudiants sont acceptés. Ce niveau dépend de la filière choisie par le candidat.

Compétences évaluées : compréhension orale et écrite, maîtrise des structures de la langue et expression écrite.



Seuls les établissements d'enseignement supérieur en France (universités et écoles d'architecture), le CIEP et les ambassades de France sont autorisés à organiser des sessions du TCF pour la DAP.



Informations complémentaires : www.ciep.fr/tcfdap/
Contact : tcf@ciep.fr

TCF

pour les relations internationales :
TCF version RI

Public : diplomates et fonctionnaires internationaux.

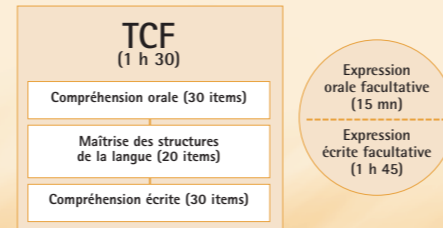
Le TCF version RI a été conçu pour répondre aux besoins des organismes internationaux, des organisations intergouvernementales (ONU, OCDE, Commission européenne), des écoles de diplomatie, de relations internationales ou de sciences politiques.

Il prend en compte le contexte spécifique des organisations internationales et propose des items adaptés à ce public cible.

Actuellement, le TCF version RI est le test officiel de divers ministères étrangers, de la Commission européenne et de ses agences.

Niveaux évalués : A1 à C2

Compétences évaluées : compréhension orale et écrite, maîtrise des structures de la langue. Le TCF version RI comporte également des épreuves facultatives d'expression orale et écrite.



Informations complémentaires : www.ciep.fr/tcfri/
Contact : tcf@ciep.fr

TCF

pour le Québec

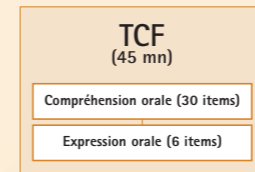
Public : personnes, non ressortissantes d'un pays francophone, désireuses d'entamer des procédures d'immigration permanente auprès des autorités québécoises (Délégation générale du Québec et Bureau d'immigration du Québec).

Le TCF pour le Québec a été conçu à la demande du ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'attestation du TCF pour le Québec fait partie des pièces justificatives demandées aux intéressés afin de constituer leur dossier d'immigration.

Niveaux évalués : A1 à C2

Compétences évaluées : compréhension et expression orales.



L'attestation du « TCF pour le Québec » n'est valable que pour un dossier d'immigration. Elle ne peut pas être utilisée pour intégrer, par exemple, une université française.



Informations complémentaires : www.ciep.fr/tcf_quebec/
Contact : tcf@ciep.fr

Les ministères français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur proposent une large gamme de certifications en français langue étrangère (diplômes et tests) pour valider les compétences en français, depuis les premiers apprentissages jusqu'aux niveaux les plus avancés.

L'offre est adaptée à tous les publics et harmonisée sur l'échelle à 6 niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Les diplômes (DILF, DELF, DALF) sont indépendants et sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières. Ils sont valables sans limitation de durée.

Le Test de connaissance du français (TCF), et ses adaptations à des publics spécifiques, sont standardisés et calibrés. Le TCF situe le candidat, pour chaque compétence langagière, sur l'un des six niveaux du *Cadre*, lui fournissant ainsi un profil linguistique détaillé. Le TCF dispose, depuis 2003, d'une norme ISO 9001 : 2000 qui garantit la qualité de ses processus de conception et de gestion. L'attestation délivrée est valable 2 ans.

Présentes dans plus de 1 000 centres d'examen répartis dans 164 pays, ces certifications sont internationalement reconnues et fréquemment utilisées par les ministères étrangers en charge de l'éducation.



Centre international d'études pédagogiques
1, avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex - France
Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 00
Télécopie : 33 (0)1 45 07 60 01
www.ciep.fr

Les certifications en français langue étrangère des ministères français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

		DILF	DELFScolaire	DELFS junior	DELFS	DALF	TCF	TCF pour la demande d'admission préalable	TCF pour les relations internationales	TCF pour le Québec
Objectifs	Enseignement secondaire									
	Enseignement supérieur									
	Professionnel									
	Immigration									
	Personnel									
Niveaux	C2									
	C1									
	B2									
	B1									
	A2									
	A1									
	A1.1									
Compétences	Compréhension orale									
	Compréhension écrite									
	Production orale									
	Production écrite									